

Royaume du Maroc

PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION MAROCAINE CONCERNANT LE PROJET DE PLAN D'ACTION DU SMSI

La réduction de la fracture numérique devra constituer une priorité absolue dans l'action envisagée par la communauté internationale. Un des moyens pour réduire ce déséquilibre à l'échelle mondiale pourrait être la mise en place d'un environnement technique et réglementaire international pour favoriser l'utilisation à grande échelle la fourniture des services Internet à haut débit à des tarifs abordables en ayant recours aux systèmes satellitaires.

La disposition d'une infrastructure satellitaire à haut débit, au niveau mondial est le moyen le plus indiqué pour la promotion des applications dans les domaines de l'Education, la Santé et autres , surtout dans les pays en développement, les pays les moins avancés ainsi que dans les économies en transition, ne peut se faire sans une infrastructure capable de délivrer, dans les délais raisonnables et à des tarifs abordables, des services à large bande.

Les services à haut débit tels qu'offerts présentement par les opérateur de satellites sont prohibitifs pour les pays en développement par leur coûts. Par conséquent, seule une norme commune élaborée par l'UIT serait de nature à créer les économies d'échelle et réduire d'une manière drastique les coûts, donc une accessibilité très large par le grand public.

La proposition du Royaume du Maroc consiste à inscrire dans le Projet de Plan d'action du SMSI, un paragraphe qui dirait : "Lancer par l'UIT les études techniques, réglementaires et d'exploitation pour promouvoir la fourniture des services à haut débit par satellites pour les régions mal desservies".
